



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/12/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

39

DATE DE LA CONVOCATION

6 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 13 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle CAUVIN de la commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 6 décembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, PAMIES, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : MM DUPHOT, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mmes SALADIN, LECLERC

MM RIGAUD, MONNIER, LEFAURE, MEUNIER

OBJET : Motion contre les réductions de moyens et d'effectifs en cours à France Bleu Creuse

Les journalistes de la radio France Bleu Creuse ont adressé aux élus du département un courrier en date du 6 décembre 2012 pour les alerter sur les réductions de moyens et d'effectifs que subit la radio actuellement.

Cette situation a aussi pour conséquences une réduction des heures d'accueil du public, du volume d'informations, et de la durée des programmes spécifiques réalisés en Creuse et traitant de sujets creusois.

Les contraintes économiques actuelles ont conduit Radio France à procéder à des réorganisations qui se font au détriment des agences des territoires les plus ruraux et de leurs personnels. Pour France Bleu Creuse :

- suite au départ d'une chargée d'accueil, son poste n'a pas été remplacé et seulement 40 % des heures de travail ont été redistribuées entre les autres personnels,
- le 30 novembre 2012, l'annonce du non remplacement d'une journaliste mutée a été faite,
- pour 2013, une réduction d'au moins 12 % du budget des contrats à durée déterminée serait prévue et des craintes sur la diminution des équipes techniques et d'animateurs ont été exprimées.

Considérant le rôle de cette radio historique du département de la Creuse, vecteur d'information, de divertissement et de lien social, particulièrement pour une population âgée.

Considérant que la situation de France Bleu Creuse illustre la profonde fracture socio-économique entre le milieu urbain et le milieu rural et que l'accès à une information locale est aussi un droit et même une nécessité, pour les habitants des territoires ruraux, dont certains se retrouvent isolés.

Considérant que le non remplacement de postes à très court terme et les menaces sur certains autres emplois de la station, dans un contexte économique déjà défavorable à de nombreux secteurs d'activités, contribuent à accentuer la précarisation et la disparition des emplois dans le département.

Le Conseil communautaire :

Tient donc à affirmer auprès de Monsieur le Président de Radio France son attachement aux services apportés par France Bleu Creuse et à saluer la qualité du travail quotidien d'écoute et de communication mené par le personnel de la station de France Bleu Creuse.

Condamne la politique de réorganisation de Radio France engagée au détriment d'un territoire rural comme la Creuse.

Dénonce la précarisation et la suppression des postes au sein de la station France Bleu Creuse.

Demande à ce qu'une table ronde puisse être organisée rapidement entre les dirigeants de Radio France, la direction de France Bleu Creuse, les grands élus et autorités du département, pour étudier des solutions de maintien de postes et de services.

Mandate le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 13 décembre 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD